

**Boutin, Anne-Lyne (BAPE)****Bécancour****6212-02-005**

**De:** Patsy Thompson!  
**Envoyé:** 2 décembre 2004 11:07  
**À:** anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca  
**Objet:** Re: Gentilly-2 (demande d'information)

Madame Boutin,

Voici la réponse du personnel de la CCSN à la question relative aux exigences de la CCSN pour la réfection ou le redémarrage de centrale CANDU:

La CCSN n'a pas d'exigences réglementaires établies concernant la réfection des centrales aux fins de prolongement de leur durée. Le personnel de la CCSN examinera les demandes en ce sens au cas par cas en fonction de son mandat de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Toutefois, pour réduire l'incertitude - du point de vue réglementaire - associée à une telle activité à long terme, en 2001 le personnel de la CCSN a suggéré entre autres choses qu'Hydro-Québec complète un examen périodique de la sûreté. Ceci devrait être semblable aux examens faits dans un certain nombre de pays occidentaux et décrits dans le document IAEA 50-SG-012 de l'Agence internationale de l'énergie atomique, intitulé Bilan périodique de la sûreté des centrales nucléaires en service. Brièvement décrit, un examen périodique de la sûreté implique une évaluation systématique de la sûreté d'une centrale nucléaire, effectuée à une fréquence régulière, qui étudie les effets cumulatifs de vieillissement, des modifications à la conception, de l'exploitation, des nouveautés techniques, des aspects du choix de l'emplacement, visant une assurance élevée de sûreté pendant toute la vie de l'exploitation la centrale. En outre, une étude probabiliste de sûreté constituerait une partie intégrale de tout examen de la sûreté.

Hydro-Québec a déposé en janvier 2004 un cadre réglementaire qu'elle propose d'adopter pour son projet de réfection. Ce cadre tient contre des recommandations du personnel de la CCSN relatives à la réalisation d'un examen périodique de sûreté et d'une étude probabiliste de sûreté. D'autres exigences réglementaires spécifiques fondées sur les documents déposés par Hydro-Québec en janvier 2004 sont encore sous étude par le personnel de la CCSN. La revue de ces documents ne sera pas complétée avant le début de 2005.

Espérant le tout à votre satisfaction,

Patsy Thompson, Ph.D.  
Directrice, Division de la protection  
de l'environnement  
Commission canadienne de sûreté nucléaire